

0112012

République Française

Département de l'AUDE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE TREZIERS

Séance du 23 mars 2012

Date de convocation : 14.03.2012
Nombre de membres en exercice : 08
Nombre de membres présents : 08
Nombre de procuration : 0
Votes pour : 08
Votes contre : 0
Abstentions : 0

OBJET : subventions 2012

L'an deux mille douze le vingt trois mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur GAUVRIT Jean-Christophe, Maire.

Présents : GAUVRIT JC – LUGA B – FAURE R – LOUVET M – CHIVA N – PIQUEMAL S – RICHOU D – SANDRES M -

Madame CHIVA Nadine a été élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal les montants des subventions versés aux différentes associations.

Il propose de voter les mêmes subventions avec les mêmes montants que l'année précédente, à savoir :

- comité des fêtes : 700 €
- ACCA de TREZIERS : 150 €
- Association pêche Mirepoix : 50 €
- Association des parents d'élèves : 100 €
- Club 3° âge : 100 €
- Association Vanille et Chocolat : 100 €
- Collège PONS (voyage MEERTZ) 100 €
- Association « Les cheveux d'argent » 50 €.

Le Conseil Municipal approuve cette décision, et vote ces différentes subventions dont le montant total est prévu à l'article 6574 du budget.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,
Jean-Christophe GAUVRIT.

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Sous Préfecture le
Et notification du 30.03.12

REÇU A LA SOUS-PREFECTURE
DE LIMOUX LE

29 MARS 2012

